

Conditions Supplémentaires - Services de Sensibilisation et de Formation aux Facteurs Humains

Les présentes Conditions Supplémentaires («**Conditions Facteurs Humains**») régissent l'utilisation par le Client des services de sensibilisation et de formation aux facteurs humains de Mimecast ("Services Facteurs Humains") et constituent un addendum à l'accord de services en vigueur entre les parties, ou qui sera conclu en même temps que les présentes Conditions Facteurs Humains (l'« **Accord** »), dont elles font partie intégrante. Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent document ont la même signification que celle qui leur est donnée dans l'Accord. En cas de conflit entre les présentes Conditions Facteurs Humains et l'Accord (et, le cas échéant, tout accord distinct sur le traitement des données conclu entre les parties), les présentes Conditions Facteurs Humains prévaudront.

EN CLIQUANT SUR "J'ACCEPTÉ", VOUS (i) ACCEPTEZ LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS FACTEURS HUMAINS, QUI FORMERONT UN CONTRAT FERME ENTRE MIMICAST ET LA SOCIÉTÉ, L'ENTREPRISE OU L'ENTITÉ QUE VOUS REPRÉSENTEZ (LE « CLIENT ») ; (ii) ACCEPTEZ QUE LES SERVICES FACTEURS HUMAINS SOIENT SOUMIS A LA FOIS AUX PRÉSENTES CONDITIONS FACTEURS HUMAINS ET A L'ACCORD; ET(iii) DECLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ D'ENGAGER LE CLIENT AU RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS FACTEURS HUMAINS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS FACTEURS HUMAINS, OU SI VOUS N'AVEZ PAS LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ D'AGIR AU NOM ET POUR LE COMPTE DU CLIENT ET DE L'ENGAGER, NE PROCÉDEZ PAS A L'ACCEPTATION DE CES CONDITIONS FACTEURS HUMAINS ET CÉSEZ D'UTILISER LES SERVICES FACTEURS HUMAINS.

1. Services Facteurs Humains.

1.1 Mimecast fournit certains services destinés à la sensibilisation et à la formation aux facteurs humains. Le Client se verra remettre les présentes Conditions Facteurs Humains lors de l'achat de ces Services. Le Client peut activer certaines interfaces de programmation d'application (« **API**») pour permettre aux Services Facteurs Humains de fonctionner en conjonction avec certains services, systèmes et/ou applications tiers. La procédure d'accès aux API sera mise à la disposition du Client sur demande. Le Client est tenu de s'assurer que les informations fournies à Mimecast pour activer tout API sont et resteront correctes et actuelles.

1.1.1 Lorsque Mimecast fournit au Client une API Mimecast, toutes les clés d'accès, les procédures d'authentification et les données auxquelles le Client a accès ou qui sont fournies au Client dans le cadre de l'utilisation de l'API Mimecast par le Client sont des informations confidentielles de Mimecast, à l'exception des Données du Client. Mimecast peut révoquer l'accès au Client à tout API à tout moment et sans préavis si Mimecast, en son entière discrétion exercée de manière loyale, juge cela nécessaire ou approprié.

1.1.2 Le Client reconnaît et accepte que Mimecast n'est pas responsable des API de tiers et qu'aucune obligation, garantie ou engagement n'est donné à ce sujet. Il est de la seule responsabilité du Client de s'assurer qu'il dispose de licences valides et d'un accès à tous les API de tiers nécessaires pour accéder et bénéficier des Services Facteurs Humains. L'accès et l'utilisation par le Client de ces API de tiers seront régis uniquement par les conditions générales de ces API de tiers. Si un tiers modifie ses API de manière à ce que celles-ci ne fonctionnent plus avec les Services Facteurs Humains ou impose des exigences d'interopérabilité déraisonnables pour Mimecast, Mimecast peut cesser d'assurer ou suspendre l'interopérabilité entre les Services Facteurs Humains et l'API de tiers concernée, sans encourir aucune responsabilité à cet égard.

1.1.3 Mimecast n'est pas responsable de la sécurité des Données du Client jusqu'à ce que les Données du Client entrent dans l'environnement Mimecast, et tous ces transferts de données se font de la propre initiative et aux risques du Client. Dans la mesure où les Données du Client sont récupérées ou mise à disposition par des API de tiers, Mimecast ne sera pas responsable de l'état de ces Données du Client, y compris, mais sans s'y limiter, les Données du Client qui seraient incorrectes, incomplètes, corrompues ou manquantes.

1.2 Les Services Facteurs Humains peuvent inclure du Matériel. Mimecast et ses concédants de licence tiers conserveront la propriété et tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Matériel. Mimecast accorde au Client une licence non exclusive d'utilisation du Matériel pour la durée de l'achat par le Client des Services Facteurs Humains. Le « **Matériel** » comprend des éléments complémentaires tels que des supports de formation, des modules de formation vidéo, des enquêtes auprès des utilisateurs et des évaluations des utilisateurs mis à la disposition du Client par Mimecast dans le cadre des présentes.

1.3 Si le Client utilise les Services Facteurs Humains pour télécharger ses propres documents écrits, photographiques et/ou vidéographiques, y compris les noms, images ou autres éléments de propriété intellectuelle d'un tiers (« **Contenus Complémentaires** ») sur la plateforme de Mimecast, le Client s'engage à ce que ces Contenus Complémentaires : (i) n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle ou tout droit lié à la personnalité ou à la vie privée d'un tiers ; (ii)

ne soient pas de nature diffamatoire, menaçante ou harcelante ; (iii) ne violent aucune loi applicable (y compris les lois relatives à l'obscénité ou à la pornographie) ; et (iv) ne proviennent pas d'un organisme gouvernemental (y compris, mais sans s'y limiter, les autorités en charge du respect de la loi, en charge de collecter l'impôt ou encore en charge de gérer les flux migratoires). Les exigences du présent article 1.3 complètent et ne remplacent pas les autres restrictions contenues dans les présentes Conditions Facteurs Humains ou dans l'Accord. Dans le cas où Mimecast recevrait une notification d'un tiers alléguant qu'un Contenu Complémentaire contrevient aux stipulations du présent article 1.3, alors Mimecast, dans la mesure où ceci est permis par la loi, en informera rapidement le Client et le Client retirera immédiatement ce Contenu Complémentaire de la plateforme.

1.4 Le Client doit, le cas échéant, informer tous ses employés de l'utilisation des Services Facteurs Humains et obtenir toutes les autorisations nécessaires à cette utilisation. Il n'est pas prévu que le Client collecte ou traite des données biométriques dans le cadre des Services Facteurs Humains, ni qu'il prenne des décisions relatives à l'emploi de ses utilisateurs autorisés en se basant uniquement sur les informations obtenues par le biais des services Mimecast. Mimecast n'est pas responsable de l'utilisation par le Client des Services Facteurs Humains d'une manière contrevenant au présent article.

1.5 Le Client mettra en place et maintiendra des contrôles raisonnables et appropriés pour s'assurer que les personnes accédant aux Services sont autorisées à le faire conformément aux politiques internes du Client et à la loi applicable.

1.6 Dans la mesure où la fourniture des Services Facteurs Humains nécessite le téléchargement et/ou l'installation de composants logiciels tels que des points de terminaison, le Client doit veiller à ce que ces composants soient déployés de manière appropriée auprès des utilisateurs autorisés et le Client reconnaît par la présente que le non-respect de cette obligation peut avoir une incidence sur l'accès aux Services ainsi que sur leur efficacité.

1.7 Le Client reconnaît que certains Services Facteurs Humains peuvent inclure une offre de services gérés. En souscrivant à une offre de services gérés, le Client permet à Mimecast de maintenir un rôle assigné dans le compte Mimecast du Client avec un accès limité à certaines Données du Client et/ou aux tableaux de bord du Client, nécessaires pour la fourniture de cette offre. Mimecast peut fournir le service géré dans toute juridiction où Mimecast dispose d'un personnel dédié au support.

2. Propriété.

2.1 Propriété. Les droits du Client relatifs aux Services Facteurs Humains sont limités à ceux expressément énoncés dans les présentes conditions générales relatives aux Services Facteurs Humains. Mimecast et ses concédants de licence tiers conserveront la propriété et tous les droits de propriété intellectuelle dans et sur les Services Facteurs Humains et à leurs systèmes sous-jacents, les API de Mimecast et sur tout le Matériel.

2.2 Licences. Par les présentes, le Client accorde à Mimecast tous les droits et licences nécessaires pour traiter les Données du Client dans le but de fournir les Services Facteurs Humains. Le Client reconnaît et accepte que l'amélioration de la détection, de l'analyse, de la sensibilisation et de la prévention des menaces est essentielle à la fonctionnalité des Services Facteurs Humains. En conséquence, le Client accorde à Mimecast les droits et licences nécessaires pour collecter et traiter des données aux fins limitées de maintenance, d'amélioration et du perfectionnement des Services, y compris, mais sans s'y limiter, le développement et l'amélioration des capacités de détection, d'analyse, de sensibilisation et de prévention des menaces. De plus amples informations concernant les détails de ce traitement sont disponibles dans le [centre de confiance](#) et/ou dans tout accord sur le traitement des données conclu entre les parties.

2.3 Données d'utilisation agrégées. Mimecast traite certaines données agrégées dérivées des Services, y compris les données d'utilisation, telles que les statistiques d'utilisation, les rapports, les journaux et les informations concernant les spams, les virus et/ou autres logiciels malveillants (« **Données d'Utilisation Agrégées** »). Mimecast est propriétaire de toutes les données d'utilisation agrégées.

3. Clause de limitation de responsabilité et indemnisation.

3.1 DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI ET SANS LIMITER LES OBLIGATIONS EXPRESSES DE MIMICAST AU TITRE DE CET ACCORD, MIMICAST DÉCLINE, PAR LA PRÉSENTE (DANS LA MESURE OÙ CELA EST PRÉVU PAR LA LOI), TOUTES LES GARANTIES, CONDITIONS ET AFFIRMATIONS IMPLICITES, LÉGALES OU AUTRES CONCERNANT LES SERVICES, LOGICIELS, LA DOCUMENTATION OU MATÉRIAUX FOURNIS PAR MIMICAST, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVE À LA QUALITÉ MARCHANDE DE BIENS, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION. LES SERVICES NE CONSTITUENT PAS DES CONSEILS JURIDIQUES OU D'EXPERTS. LE CLIENT DOIT EXAMINER SI LES SERVICES SONT ADAPTÉS À SES BESOINS ET, LE CAS ÉCHEANT, DEMANDER UN AVIS JURIDIQUE OU D'EXPERT. MIMICAST NE GARANTIT PAS QUE LES SERVICES ATTEignent LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS, NE SERONT PAS INTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS OU RÉPONDONT AUX EXIGENCES DU CLIENT. LE CLIENT RECONNAIT ET ACCEPTE QUE LES RAPPORTS, GRAPHIQUES, ANALYSES OU INFORMATIONS SIMILAIRES QUI PEUVENT ÊTRE FOURNIS DANS LE CADRE DES SERVICES, SONT BASÉS SUR DES INFORMATIONS CONNUES DE MIMICAST À CE MOMENT-LÀ ET FOURNIS À DES FINS COMMERCIALES INTERNES DU CLIENT UNIQUEMENT. MIMICAST S'EFFORCERA DE FOURNIR DES INFORMATIONS EXACTES ET À JOUR, MAIS NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES.

3.2 LE CLIENT DÉFENDRA, INDEMNISERA ET DEGAGERA MIMICAST DE TOUTE RESPONSABILITE À L'ÉGARD DE TOUTE RÉCLAMATION DE TIERS RELATIVE À LA VIOLATION PAR LE CLIENT DES ARTICLES 1.3 ET/OU 1.4 DES PRÉSENTES. MIMICAST INFORMERA LE CLIENT SANS DELAI ET PAR ECRIT DE LA RÉCLAMATION APPLICABLE ET COOPÉRERA À LA DÉFENSE DU CLIENT, COMME DEMANDE RAISONNABLEMENT PAR LE CLIENT ET AUX FRAIS DU CLIENT. LE CLIENT S'ENGAGE A NE PAS TRANSIGER UNE RÉCLAMATION DE TIERS D'UNE MANIÈRE QUI OBLIGERAIT MIMICAST À RECONNAÎTRE SA RESPONSABILITE OU À PAYER DES MONTANTS MONÉTAIRES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE ET EXPRESSE DE MIMICAST. LE CLIENT RECONNAIT ET ACCEPTE QUE TOUT PLAFOND DE RESPONSABILITE ENONCE DANS L'ACCORD NE S'APPLIQUERA PAS AUX OBLIGATIONS DU CLIENT APPLICABLES EN VERTU DE DU PRESENT ARTICLE 3.2.